PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2011-737 du 12 décembre 2011
modifiant la composition du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;
Vu le décret n° 2011-558 du 17 août 2011 portant nomination de nouveaux ministres et fixant la composition du Gouvernement.

DECRETE :

Article premier : La composition du Gouvernement, en ce qui concerne le département de la recherche scientifique et celui de l'énergie et de l'hydraulique, est modifiée ainsi qu'il suit :

- Ministre de l'énergie et de l'hydraulique :

  M. Henri OSSEBI,

- Ministre de la recherche scientifique :

M. Bruno Jean Richard ITOUA.

Le reste sans changement.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.

2011-737

Fait à Brazzaville, le 12 décembre 2011

Denis SASSOU-N'GUESSO